



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 36/2018**
concernant une demande de crédit de CHF 75'000.—TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale

Séance : Lundi, 30 avril, 2018

Présents : Madame la Syndique et les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Pascal Colombo, excusé.

En principe, les demandes de crédit doivent être présentées au Conseil communal pour approbation avant que les fonds soient dépensés. Si nous ne reprochons pas la Municipalité d'avoir déjà dépensée la majorité des CHF 75'000 demandés, c'est que l'option d'attendre n'était de toute évidence pas la bonne option à prendre.

En effet, il fallait entreprendre les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale rapidement après le départ de l'ancien tenancier, sans quoi l'auberge serait rester vide pendant plusieurs mois, entraînant une perte de revenu pour la Commune. Ayant rapidement déniché un nouveau tenancier, il aurait été dommage de s'en priver.

Il est important de se souvenir aussi que la Municipalité, dans un objectif de transparence, a bien tenue le Conseil communal au courant de la situation (fermeture de l'auberge à fin août 2017, travaux à entreprendre, problèmes d'humidité...) lors des séances du Conseil du 21 septembre et 26 octobre 2017.

Les travaux entrepris étaient nécessaires et, une fois terminés, la Commune pourra se vanter d'avoir un bon outil de travail à sa disposition. La Commune a de la chance de pouvoir bénéficier de deux bonnes tables au milieu du village, en compétition mais aussi complémentaire, pour le bonheur des habitants et des visiteurs des environs et de plus loin encore.

Par rapport aux CHF 75'000 demandés, il est à noter que la Commune a encaissé des revenus nets de CHF 94'858 en 2016 et CHF 60'084 en 2017 sur l'auberge communale, malgré une période de fermeture.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

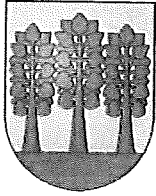
- d'adopter le préavis no. 36/2018 concernant une demande de crédit de CHF 75'000.-- TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale
- d'accorder un crédit de CHF 75'000.—à la Municipalité pour le financement de cet objet
- de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune
- cette dépense sera amortie dans l'année en cours

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl



Conseil communal de Genolier
Rapport de la commission des bâtiments et urbanisme

Objet : préavis N° 36/2018

Demande d'un crédit de CHF 75'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale :

Séance : 3 mai 2018

Présents:

Municipaux : F.Rattaz, G.Girardet

Commission des bâtiments : J.-J.Valero, C.Pidoux, G.Geissmann, P.Zaugg et P.Fonzo

La commission des bâtiments a pris note du compte-rendu fait par les membres de la municipalité lors de la séance du 3 mai 2018. La commission remercie les conseillers municipaux pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis.

La durée de transition entre les 2 tenanciers de l'Auberge des 3 Tilleuls a été mise à profit par la Municipalité pour réaliser les travaux d'entretien nécessaires après plus de 15 ans d'exploitation ainsi que la mise en conformité de certains locaux. Les travaux réalisés ont été en partie financés par l'assurance en ce qui concerne les dégâts d'eau, en partie par le nouveau tenancier en ce qui concerne certains aménagements et enfin par la commune en ce qui concerne l'entretien et la réhabilitation de certains agencements. A noter que certains frais ont été à la charge de l'ancien tenancier. Ces travaux étaient indispensables pour remettre à niveau ces locaux afin d'assurer une exploitation optimale au nouveau tenancier.

Au vu du temps imparti pour réaliser ces travaux, la proposition d'un préavis au conseil communal avant réalisation n'était pas possible, d'où la proposition de ce préavis à posteriori.

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No. 36/2018 concernant la demande d'un crédit de CHF 75'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale.

Fait à Genolier, mai 2018

P.Fonzo

J.-J.Valero

C.Pidoux

P.Zaugg

G.Geissmann

(rapporteur)
